



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'U.M.C.S. POUR LA GESTION DE LA CRECHE A CIUCCIARELLA

Entre

La Ville de Bastia,

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N°..... en date du,

Ci-après dénommée « La Ville », d'une part,

L'Union des Mutuelles de Corse Santé, organisme mutualiste de droit privé à but non lucratif, dont le siège social est situé Boulevard Sebastiano COSTA Rond Point du Finosello 20 090 AJACCIO , N° SIRET : 827 500 596 00016,

Représenté(e) par son président, Monsieur Dominique GIOVANNANGELI

Ci-après dénommée l'U.M.C.S , d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'U.M.C.S. de gérer la crèche collective A Ciucciarella conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le domaine de la Petite enfance a été qualifié comme service social d'intérêt général sur la commune de Bastia par délibération en date du 22 décembre 2015 ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'U.M.C.S. participe de cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'U.M.C.S. s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant précisé en annexe I à la présente convention : Gestion de la Crèche A CIUCCIARELLA.

La Ville contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2025.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 210 034 EUR conformément aux budgets prévisionnels en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet conformément au dossier de demande de subvention Cerfa 12156*4 présenté par l'U.M.C.S. et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe 3 ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par « l'U.M.C.S. » ;
 - sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, l'U.M.C.S. peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1

L'U.M.C.S. notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5.1 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par La Ville de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 1 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 La Ville contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 210 034 EUR, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 210 034 EUR, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2025, La Ville contribue financièrement pour un montant de 210 034 EUR.

4.3 Les contributions financières de La Ville mentionnées au paragraphe 4.3 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits,
- Le respect par l'U.M.C.S. des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 6 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 12,
- La vérification par La Ville que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 10.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Pour chaque année d'exécution de la présente convention, la contribution financière de La Ville, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement, est versée selon les modalités suivantes :

- Une avance avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de La Ville conformément à l'article 10, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.3 pour cette même année ;
- Un deuxième versement à hauteur de 40 % au vu des comptes arrêtés au 30 septembre
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 4.4 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 3.4.

5.2 La subvention est imputée sur les crédits du chapitre 65, compte 657462, fonction 64.

5.3 La contribution financière est créditée au compte de l'U.M.C.S. selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

Crèche CIUCCIARELLA

...CREDIT MUTUEL DE BASTIA.....

N° IBAN |F|R|7|6| |1|0|2|7| |8|0|7|9| |0|8|0|0|
|0|1|0|9| |2|0|7|4| |1|8|8|

BIC |C|M|C|I|F|R|2|A| | | |

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

L'U.M.C.S. s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre La Ville et l'U.M.C.S.. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 L'U.M.C.S. informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des Mutuelles et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'U.M.C.S. en informe La Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 L'U.M.C.S. devra transmettre à la Ville toute modification concernant :

- les modalités de l'offre de service proposé aux familles,
- le projet d'établissement de l'équipement,
- le règlement de fonctionnement de la structure.

7.4 L'U.M.C.S. s'engage à participer et à se conformer aux commissions municipales d'attributions

7.5 La Ville met à la disposition de l'U.M.C.S. les locaux dont elle est propriétaire. La valeur locative et les modalités de leur mise à disposition sont indiquées dans le cadre d'une convention spécifique.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'U.M.C.S. sans l'accord écrit de La Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'U.M.C.S. et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication, ou toute communication tardive, du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 La Ville informe l'U.M.C.S. de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

9.1 L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

9.2 L'U.M.C.S. s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

9.3 La Ville procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'U.M.C.S., de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

10.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par La Ville. L'U.M.C.S. s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

10.2 La Ville contrôle, annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, La Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par La Ville et l'U.M.C.S.. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de BASTIA.

Le

Pour l'U.M.C.S.
Le Président

Pour la Ville
Le Maire

Dominique GIOVANNANGELI

Pierre SAVELLI

ANNEXE I : LE PROJET

L'UMCS s'engage à mettre en œuvre le projet suivant comportant des obligations de service public destinées à permettre la réalisation du projet visé à l'article 1^{er} de la convention :



PETITE CRECHE « A CIUCCIARELLA » RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2023

Introduction

Un rapport d'activité, reprend tout un ensemble d'informations relatives à l'activité de notre établissement. L'objectif de ce document est d'avoir une lisibilité claire de l'année écoulée, l'année 2023.

Observer « la vie de notre crèche » dans sa globalité, permet d'avoir une vision d'analyse évaluative. Le but de cette lecture est d'avancer vers une démarche d'amélioration du fonctionnement de l'établissement.

Il est à souligner que toutes ces activités, sont portées par des hommes et des femmes, professionnels autant qu'usagers et/ou partenaires.

L'année 2023 a été marquée par un changement de direction, par l'arrêt de la filière petite enfance, et par le report du déménagement sur l'espace « Gaudin » qui devrait se faire courant 2024.

Toute l'équipe de la petite crèche « A Ciucciarella » a participé à cette activité et les éléments qui suivent en sont les indicateurs.

Année 2023
Organisme gestionnaire : L'Union des Mutuelles de Corse - Santé. (UMCS)
Adresse du siège : UMCS, Bd Sebastiano Costa, La Rocade, 20090 Ajaccio
Nom de Du Président : Mme FINIDORI Sophie
Directeur Général : Mr Frédéric SCHONT remplacé mi-février 2023 par Mr Julien CHIORBOLI
Coordonnées/site Internet : www.umcs.fr
Nom de la petite crèche : « A Ciucciarella »
Adresse Mail : creche.aciucciarella@umcs.fr
Nombre d'usagers : Agrément pour 22 places
Nombre de salariés (en ETP) : Initial : 1 ETP Directrice IDE CAFERUIS + 4.5 ETP d'Auxiliaire de puériculture + 0.80 ETP Aide Auxiliaire de Puériculture et 0,50 ETP d'éducatrice de jeunes enfants. La Cuisinière à 0.50 ETP est un poste mutualisé et refacturé à la pouponnière. Réal 2023 : 1 ETP directrice EJE + 3 ETP auxiliaire de puériculture + 2.30 ETP aide auxiliaire de puériculture + 0.50 ETP éducatrice de jeunes enfants + 0,50 ETP cuisinière mutualisé et refacturé à la pouponnière

Introduction	1
Sommaire...	2
I) Année 2023 : Au sein de la crèche	3
A) L'organisme gestionnaire :.....	
B) La petite crèche A Ciucciarella	
C) L'organisation de la structure.....	
II). L'accueil des publics.....	6
A) Les Locaux	
B) Les enfants accueillis en 2023.....	8
III). Les présences.....	
A) Nombre de fratrie.....	
B) Enfant porteur de handicap ou en situation difficile.....	
C) Place d'accueil d'urgence.....	
D) Secteur géographique.....	
IV) Participation horaires.....	9
A) Prévisionnel et réalisé 2023.....	
B) La PSU.....	
V) Activités professionnelles.....	10
A) Démarche qualité et organisation générale.....	
B) Accompagnement des stagiaires.....	
C) Entretiens avec les familles.	
VI) Relation avec les partenaires	12
A) Pédiatre de l'établissement	
B) Blanchisserie	
C) SOS Moquettes	
VII) Activités occupationnelles.....	13
A) Au sein de la structure.....	
B) En extérieur.....	
C) Avec les structures voisines.....	
VIII) 2 Projets importants.....	15
A) -Projet Inclusion.....	
B) Déménagement à Gaudin.....	
VIII) Conclusion.....	16

Depuis plusieurs années, au sein de la crèche A Ciucciarella , les accueils de familles bénéficiant de contrats de 5 jours ne sont plus privilégiés. Nous pouvons ainsi répondre favorablement à un plus grand nombre de familles Bastiaises.

Dans cette même dynamique, nous avons également élargi nos réponses favorables aux accueils de fratries.

Aussi en 2023, nous avons continué de mettre en place l'accueil en surnombre afin de mieux répondre aux besoins et à la demande de la CAF, dans le cadre de la Prestation de Service Unique en relation avec l'application du nouveau décret.

L'année 2022	L'année 2023
Notre établissement a accueilli : 49 Enfants	Notre établissement a accueilli : 47 Enfants
A répondu aux besoins de 45 familles. Dont : 2 fratries de grossesses gémellaires, une fratrie de grossesse gémellaires en périscolaire et une fratrie d'âges différents avec un enfant accueilli chez les grands et l'ainé en accueil périscolaire.	A répondu aux besoins de 42 familles. Dont : 3 fratries de grossesses gémellaires dont une fratrie de grossesse gémellaires en périscolaire, Et 3 fratries d'âges différents dont une avec un enfant accueilli chez les grands et l'ainé en accueil périscolaire, et les deux autres fratries avec un enfant accueilli chez les bébés et le second accueilli chez les grands.

Notre agrément permet l'accueil de 22 enfants pour une amplitude quotidienne de 11 heures.

Les modes d'accueils de la crèche sont : Accueil régulier, occasionnel, une place d'accueil en urgence, une place de situation de handicap.

I) 2023 : Au sein de la crèche :

A) L'organisme gestionnaire

L'UMCS a fait le choix en septembre de mettre fin à la filière Petite Enfance : Madame FAZZINI Directrice de la Crèche POSIDONIA, alors responsable de la Filière Petite enfance, organisait plusieurs fois par mois une réunion de travail avec les responsables crèches. Elle coordonnait l'ensemble des services, initiait et supervisait les démarches Jeux d'enfants et Qualité.

Les objectifs étaient de centraliser la secrétaire, d'optimiser et maîtriser les frais de fonctionnement, d'harmoniser les pratiques, de mutualiser les savoirs, de créer des outils communs, de mettre en place une Démarche Qualité Certifiante.

Depuis le mois de septembre, chaque structure est redevenue indépendante. Pour autant, les responsables de crèches continuent à se retrouver afin de pouvoir échanger et mutualiser les savoirs. L'objectif étant de garder un esprit propre à l'UMCS. Les directrices des structures ont ainsi repris le travail de Mme FAZZINI à l'échelle de leur établissement.

Toujours dans la continuité du travail entrepris avec la filière, et ce depuis février 2021, Mme CASELLI occupant le poste de Secrétaire Cadre de Direction a été nommée Secrétaire de Filière et travaille depuis le Multi-Accueil POSIDONIA.

Elle s'attache à la cogestion en collaboration avec l'ensemble des Directions, Responsable de Filière et Service RH du suivi des dossiers (maladie, embauche, congé, etc.) de l'ensemble des salariés Petite enfance.

Elle a pour mission de centraliser les appels concernant les demandes de préinscriptions de l'ensemble des familles toutes structures confondues via un numéro de téléphone unique.

Le secrétaire commun a en charge également la création des contrats d'inscriptions de l'ensemble des structures et leurs mises à jour, nous sommes en nos qualités de Directrices donc en contact régulier avec Madame CASELLI.

Mme CASELLI a aussi pour mission de s'occuper des situations des salariées au niveau des maladies et congés en lien avec les Directions et le Service RH.

En juillet 2023, les responsables de structure ont pu bénéficier d'une formation CAF autour de la mise à jour de la PSU.

L'équipe de la crèche a pu bénéficier sur cette année à 2 formations : en janvier, Mme FAZZINI, directrice de la crèche POSIDONIA leur a transmis son savoir sur la démarche « Jeux d'enfants », et, en avril, la collectivité de Corse a animé une formation autour « évolution des connaissances – évolution des pratiques ».

La réécriture et la mise à jour du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement ainsi que du protocole médical ont été finalisées en octobre.

B) La Petite Crèche « A CIUCCIARELLA » :

« A Ciucciarella » est la doyenne des crèches bastiaise. C'est en son sein que la pouponnière a été créée. Pendant plus de 20 années, ces 2 entités ne constituaient qu'un seul et même établissement, une directrice gérait seule mais communément, ceux-ci.

En Décembre 2006, pour des raisons de vétusté, cette double structure a déménagé en urgence, dans l'ancienne école de la Citadelle au Chiostru, mise à disposition par la mairie.

Dans les mêmes locaux, dix années plus tard, en 2016, l'UMCS a pris le parti de dissocier ces deux établissements, au regard de 2 projets bien différents.

Ainsi, pour la crèche, le poste double de directrice à mi-temps et celui de l'Educatrice de Jeunes Enfants à 50%, ont été remplacés par un poste unique de Directrice Infirmière DE Cadre et la Pouponnière a récupéré une direction « pleine et entière ».

En 2023, avec la fermeture de la filière Petite Enfance, le poste de direction, qui était jusqu'alors divisé à 50% en administratif et à 50% sur le terrain, a repris une dimension à 100% en administratif. Sachant que dans un même temps a été annoncé le départ à la retraite, fin 2024, de la secrétaire cadre de direction, Mme CASELLI, et donc à ce moment-là de la récupération pour les responsables de structure des missions qui lui étaient dévolues. Une formation et une passation de tâches se fera alors entre 2023 et 2024.

L'ouverture de la future Crèche « A Ciucciarella » dans les locaux neufs mis à disposition par la mairie de Bastia sur l'espace Gaudin, initialement prévue en 2023, devrait se faire fin 2024, sa capacité d'accueil augmentera alors pour un agrément de 25 enfants.

C) L'organisation de la structure :

2023-2024

La gestion de la cohabitation Crèche et Pouponnière n'est pas simple, d'autant que la cour est également mutualisée avec le CDAV, Centre de Déficients Audiovisuel.

Les profils des usagers, les accueils, les personnels, les projets, les conventions : tout diffère.

Ce qui n'a pas empêché l'unité pouponnière et la crèche de partager des moments (temps dans la cour, repas...) et des événements tels que certaines fêtes (carnaval, halloween, Noël).

La mutualisation des espaces a tout de même créé quelques tensions : la dévolution des tâches de l'agent polyvalent à 50% crèche et 50% pouponnière, les espaces de rangement et le matériel utilisé qu'il a fallu redéterminer, notamment avec le projet de déménagement de l'unité pouponnière sur le Bella Vista (initialement prévu fin 2023, et qui sera effectif en février 2024).

L'ORGANIGRAMME de notre petite crèche a évolué : cette année. 2023 a été marqué par l'embauche d'une éducatrice de jeunes enfants sur le poste de direction au mois de mai, sur le remplacement de Mme ORTEGA, en arrêt maladie long.

Trois autres longs arrêts maladies, dont un accident de travail, ont donné lieu à des remplacements à longue durée. Ajoutés aux arrêts maladie de courte durée, la structure a vu passer 8 professionnelles différentes durant cette année 2023.

Sur le dernier semestre, un souhait de limiter le turn-over professionnel a eu pour objectif l'ouverture en CDI temps plein d'une auxiliaire de puériculture, et, la demande d'ouverture dès janvier 2024, d'un CDI temps plein du poste aide auxiliaire de puériculture à 50% ainsi que de celui de l'éducatrice de jeunes enfants, en anticipation du déménagement sur la future crèche et de l'augmentation de l'agrément. Et avec le déménagement de la pouponnière, l'ouverture d'un poste en CDI temps plein d'un agent polyvalent, financé sur le 50% refacturé à la pouponnière et sur l'arrêt du contrat avec la société de ménage, SOS Moquette.

	En 2016	En 2017	En 2020	En 2022	En 2023
Directrice IDE Cadre	0	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Secrétaire :	0.50 ETP	: 0.25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP
Agent de service :	0,30 ETP	: 0,30 ETP	0,30 ETP	0,30 ETP	0,30 ETP
Cuisinière lingère :	0.50 ETP	: 0.50 ETP	0,50 ETP	0.50 ETP	0,50 ETP
EJE				0,50 ETP	0,50 ETP
Auxiliaire puéricultrice :	5.57 ETP	: 5.07 ETP	4,57 ETP	4.50 ETP	3 ETP
CAP petite enfance :	1.50 ETP	: 1.50 ETP	1ETP	0.80 ETP	2,30 ETP

Le poste de secrétaire gère la facturation de chaque établissement, les pré-inscriptions avec un numéro dédié qui est le 04 95 61 39 09, les ressources Humaines en lien avec le service RH et les liens avec les différents partenaires CAF en collaboration avec la Responsable de Filière. Une refacturation de son poste est prévue au budget.

Nous constatons que l'organigramme a bien évolué en quelques années.

Pour une prise en charge efficiente, la directrice a continué à intégrer l'équipe régulièrement et intervient auprès des enfants, à 0,50% de son temps, gardant les autres 50% pour la gestion administrative. Depuis septembre, la directrice s'est détachée peu à peu du terrain, afin de

répondre à la charge administrative nouvellement dévolue et à celle à venir. Elle continue tout de même à répondre aux besoins de service en intégrant l'équipe soit sur des temps, soit sur des journées, notamment pour pallier les courtes absences et limiter les heures supplémentaires à l'équipe.

II) L'Accueil des publics

A) Les locaux :

Depuis décembre 2006, la crèche A Ciucciarella a investi « provisoirement », les locaux de l'ancienne école du Chiostru. Cela fait 16 ans que cette situation perdure.

La bâtisse, héberge trois établissements : La pouponnière, le Centre de Déficients Audio-visuel (CDAV) et notre multi accueil.

Au regard des locaux, notre petite crèche est composée de 2 sections : Celle des bébés/moyens et celle des moyens grands. Chacune de ces sections, dispose de son espace de sommeil, son lieu d'activité, et d'un point d'eau avec paillasse de changes. Cependant, les locaux sont exigus moins de 45 m² par section, dortoir et espace de change compris. Ceci limite les accueils. En effet, ces superficies conditionnent l'espace de vie et/ou de sieste de chaque section, et donc la quantité d'enfants qu'il est possible d'accueillir.

Le réfectoire et la salle de psychomotricité sont des espaces mutualisés avec la pouponnière. Fort heureusement, situé en bord de mer, l'établissement dispose d'une cour spacieuse et régulièrement investie. Il en va de même pour le préau.

Espaces	Superficie Salle de vie et point d'eau	Superficie de l'espace sommeil	Possibilité d'accueil Maximum
Moyens/bébés	29 m ²	14, m ²	10 lits à barreaux. 2 doubles et un lit barquette
Moyens/grands	29m ²	15,70 m ²	16 couchages

L'effectif d'accueil quotidien est stabilisé autour de 9 enfants bébés/moyens avec un encadrement minimum de 2, voire 3 auxiliaires pour les temps de repas/biberons. Il y a 16 enfants en section des moyens/grands qui sont également encadrés par 2 auxiliaires et 3 pour les temps de repas. Ce qui porte l'accueil à un total global de 25 enfants quotidiennement.

Il est à noter que ces locaux sont mis à disposition par mairie de Bastia, avec qui, une convention partenariale est en vigueur.

Des interventions sont régulièrement effectuées au niveau de la plomberie, de l'électricité, d'éventuelles rénovations, de dégagement des encombrants, de traitement des nuisibles et autres. Les délais d'intervention suite aux demandes sont relativement courts. Cependant étant donné la vétusté des locaux, il subsiste des désagréments dont la résolution nécessiterait des travaux de gros œuvre impossible à engager, étant donné le projet de délocalisation des différents établissements.

Pour notre part, le projet mis en œuvre par la mairie concernant la rénovation au centre-ville de Bastia, de l'espace « Gaudin » qui abritait jusqu'alors une école maternelle, une section primaire et la cantine de restauration scolaire. La mairie dans son projet : agrandit les lieux et met à disposition de la « Ciucciarella » le rez-de-chaussée de cette Bâtisse. Les travaux ont connu courant de l'année 2023 du retard, ce qui a poussé sa finalisation pas avant fin 2024. Tous les devis établis devront connaître une mise à jour.

B) : Les enfants accueillis en 2023 :

Depuis quelques années, il existe un lien entre la Ciucciarella et l'IRA, Institut Régional de Formation, qui accueille, durant des cycles de 6 mois, des promotions d'étudiants

adultes, souvent parents. Nous accueillons régulièrement ces enfants de septembre à Février, qui sont remplacés par d'autres de Mars à Juillet.

En 2023, aucun enfant n'a été accueilli dans ce contexte.

Afin de répondre à des besoins spécifiques, une place est réservée toute l'année à des enfants porteurs de handicap. Cette année encore, aucun enfant n'a été accueilli dans le cadre de cet accueil.

L'augmentation du nombre de contrats qui n'occupent pas forcément tous les jours de la semaine, permet à ceux qui sont présents uniquement 2 ou 3 jours par semaine, d'augmenter occasionnellement leur temps d'accueil et/ou de remplacer des absences, par des jours et heures supplémentaires.

- Unité des bébés/moyens

Les enfants accueillis dans cette section, sont âgés de 3 mois (dès leur vaccination) à 19 mois, selon l'évolution des enfants. En 2023, 12 enfants ont été accueillis dans cette section.

Une dizaine d'enfants sont inscrits dans cette unité des Petits. 9 garçons et 3 filles.

En septembre 2023, les tout-petits ayant grandis et leurs besoins évoluant, 9 enfants ont rejoint la section des grands.

Et 3 enfants sont restés dans la section des bébés au vu de leur âge et de leur développement.

Ce qui nous a permis d'inscrire à la rentrée de septembre 7 nouveaux enfants.

- Unité des moyens/grands :

D'une manière générale, les enfants qui y sont accueillis sont âgés de 19 mois à la scolarisation obligatoire, l'année des trois ans révolus de l'enfant et jusqu'à 5 ans en accueil périscolaire. Plus grands, les enfants ont plus d'autonomie.

Le réfectoire étant situé à l'étage, il s'avère nécessaire que les enfants accueillis dans cette unité soient en capacité de bien marcher et de « gravir des marches ». Ce qui explique que certains moyens seront probablement amenés à changer de section en cours d'année, après une évaluation en équipe, suivi d'une concertation avec les familles.

Etant donné l'exiguïté des locaux, le nombre d'enfants accueillis par jour en unité des « grands » ne peut dépasser les 16 enfants. Ce nombre ajouté aux 8 à 10 enfants accueillis au quotidien en section des « petits-moyens », nous répondons à notre capacité d'accueil de 22 berceaux quotidiens. 3 enfants de plus, du fait de l'application des nouvelles préconisations de la CAF, l'accueil en surnombre.

Des enfants ont été maintenus sur nos listes, certains sont scolarisés et reviennent parfois en accueil périscolaire, d'autres glissent de l'unité des bébés/moyens vers celle des grands ou déménagent et des nouvelles inscriptions sont effectives...

En septembre 2023, 5 enfants ont été inscrits chez les grands. La section se compose des enfants n'ayant pas atteint l'âge pour être scolarisé, puis les tout-petits étant en capacité à passer chez les plus grands et enfin ceux dont les familles ont fait une demande de pré-inscription.

Fin juillet 2023, 19 enfants ont été scolarisés. En septembre, nous comptons 20 grands dont 15 garçons et 5 filles accueillis. Cette année encore, nous remarquons que la présence de garçons est plus importante que celle de filles.

En septembre, sur la vingtaine d'enfants inscrits, nous décomptons 9 anciens moyens, 5 nouveaux inscrits, 1 ancien grand, 5 enfants en accueil périscolaire. En octobre, il ne restera 4 enfants en accueil périscolaire.

Les mouvements du personnel

Il est important afin de retracer l'année 2023 en termes de mouvement du personnel.

En effet, au niveau de la direction, Mme GRAZIANI a continué son remplacement jusqu'en février, avant qu'une alternance se crée entre Mme GRAZIANI et Mme FAZZINI de mars à

avril. Le 05 mai 2023, Mme CANTONI, éducatrice de jeunes enfants, a pris le relais au poste de responsable de structure.

Sur 2023, plusieurs arrêts longs ont été largement remplacés : 2 auxiliaires de puériculture dont un accident de travail. L'un de ces postes a été remplacé par une aide auxiliaire de puériculture.

Un autre arrêt maladie long qui a été remplacé est celui d'une aide auxiliaire de puériculture à 80%.

Il est important de noter que sur un total de 1755 jours d'arrêt maladie (les 4 longs arrêts maladie inclus), 295 jours étaient liés à de plus petits arrêts maladie qu'il a fallu parfois remplacer. Pas moins de 8 professionnelles différentes se sont relayées sur la structure, en plus des professionnelles initialement présentes ou sur les longs remplacements. Ce turn-over a bien malheureusement contribué à beaucoup de fatigue voire d'épuisement pour les professionnelles.

Un souhait de travail autour d'une limitation du turn-over a été proposé fin 2023, avec pour objectif concret d'augmenter les 2 contrats de 50% à 100% (EJE et aide auxiliaire de puériculture) dès janvier 2024. Le 100% de l'éducatrice de jeunes enfants venant en anticipation du déménagement sur la future structure à Gaudin et de l'augmentation de l'agrément.

Le but étant de limiter le recrutement régulier, causé par des absences (maladie, congés...), de professionnels nouveaux et changeants.

La formation professionnelle

En 2023, l'équipe a pu suivre une formation dispensée par Mme FAZZINI, directrice de la crèche Posidonia et responsable de filière Petite Enfance sur le thème de « Jeux d'enfants », en janvier.

Puis, la collectivité de Corse a proposé, en avril, une journée sur « l'évolution des connaissances – évolution des pratiques ».

Les directions ont pu bénéficier d'une formation PSU par la CAF au mois de juillet.

En 2024, sera prévue la mise à jour des formations Premiers Secours et Incendie pour l'ensemble de l'équipe.

III) Les présences

A) Nombre de fratries :

Cette année encore, en 2023, nous avons accueillis Plusieurs fratries :

- 3 paires de jumeaux. Dont une paire qui bénéficie d'un accueil périscolaire.
- 3 fratries d'âges différents : dont 2 avec un enfant est accueilli en section des grands et l'autre enfant en section des petits-moyens.

B) Enfant porteur de handicap ou en situation difficile :

Aucun enfant porteur de handicap n'a été accueilli cette année encore.

Un partenariat plus serré avec la pouponnière est dans les projets notamment entre 2023 et 2024 (avec leur projet de déménagement sur le Belvédère).

2 PAI ont été mis en place avec le médecin de la crèche en juillet, et un s'est ajouté en septembre.

C) Place d'accueil d'Urgence :

La place d'urgence n'a pas non plus été sollicitée en 2023.

D) Secteur géographique :

En 2023, sur 42 familles, nous notons :

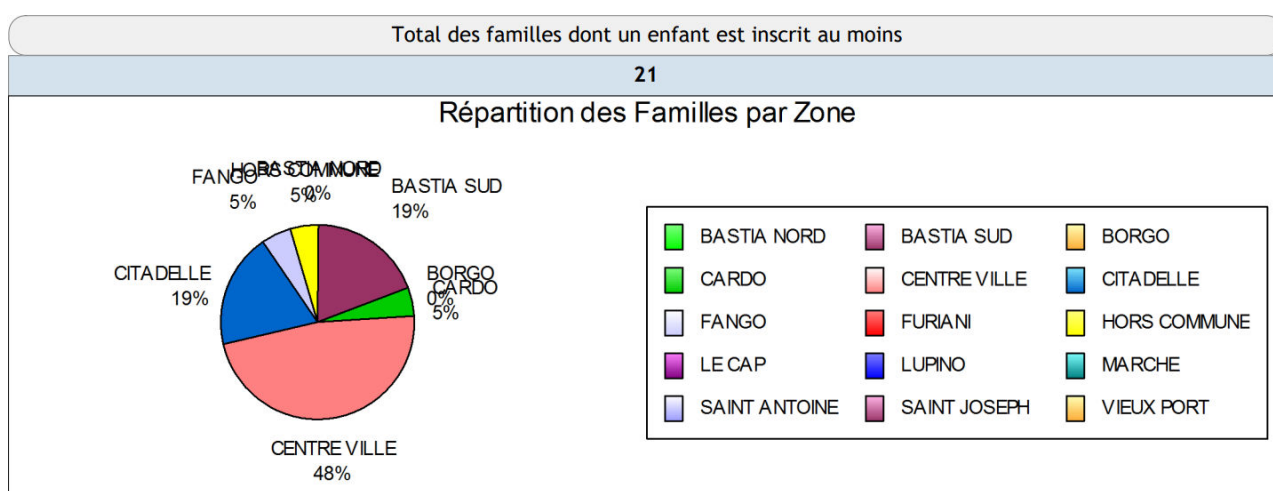
4 familles qui résident quartier de la Citadelle, à proximité de notre établissement,

10 familles qui résident en centre-ville

4 familles demeurent à « Bastia Sud »

1 famille sur Cardo et 1 famille au Fango

Et enfin 1 famille résidant hors-commune



IV) Participation horaire

A) Prévisionnel et réalisé 2023 :

Pour l'année 2023, la participation horaire strictement inférieure à 1 euros de l'heure, a concerné **4 enfants**.

La crèche a un agrément PMI pour un accueil de : 22 enfants.
 Nombre de jours d'ouverture annuelle pour 2023 : 223 jours,
 Amplitude horaire d'ouvertures : 11 heures/ jour
 Capacité théorique annuelle des accueils en 2023 : 53966 heures.

ACCUEIL	Nombre total d'heures réalisées	Nombre totale d'heures facturées
TOTAL	41665,5	44580,08

Le nombre d'heures facturées a été de 43303,08 h au titre du régime Général. Un enfant accueilli en 2023 était sous le régime de la MSA : 1047h facturées

Taux d'occupation de la structure :

- Le Facturé : 82,61% (Facture en lien avec les contrats)
- Le Réalisé : 77,21% (Indique la présence réelle des enfants en structure).

Notre taux de facturation a été de 107,00 % (prorata entre heures facturées et heures réalisées)

Le différentiel observé entre les heures facturées et les heures réalisées, est lié aux absences, subites et imprévisibles, le plus souvent pour raison de santé.

Il peut également y avoir des absences pour convenance personnelle : garde ponctuelle par les grands-parents en visite, vacances posées par les familles non prévues et données en deça du préavis d'un mois demandé par le règlement de fonctionnement.

Nous avons eu en 2023, 7 enfants accueillis en périscolaire qui ont partiellement pallié à ces absences, notamment sur les périodes de vacances scolaires. Nous n'avons pas plus de demandes pour ces remplacements « dans l'urgence ».

Par ailleurs, la Ciucciarella présente, une grande amplitude horaire (7h30-18h30), mais beaucoup de familles ont besoin d'un accueil en deça de ces horaires.

B) La PSU ; Prestation de Service Unique :

Dans ce cadre, notre établissement fournit :

1) Le nécessaire aux changes des enfants :

Hormis les traitements spécifiques et/ou médicaux, tout le nécessaire aux changes des enfants est fourni par la crèche : savon et lait de toilette hypoallergénique, liniment pour les peaux les plus fragiles, crème de change de parapharmacie, type « pâte à l'eau » (comme oxyplastine ou mitosyl), sérum physiologique, ... le nécessaire pour les premiers soins : doliprane, pansements, poches de glace, arnigel baby, granules d'arnica, désinfectant...

Les couches de toutes tailles sont également fournies.

Depuis 2022, la pharmacie située, sur la Place d'Armes, à proximité de la Citadelle effectue toutes les livraisons, en fonction des besoins.

2) Les repas des enfants : Repas de midi et Goûters

Les repas sont livrés en liaison froide par la cuisine centrale de la ville depuis le 1er janvier 2017.

TYPE DE REPAS	COMPOSITION	PRIX UNITAIRE EN €
<i>midi</i>		
BB et Moyens	1 soupe, 1 floraline, 1 protéine mixée, 1 produit laitier, 1 compote	2,71
Grands	1 repas complet (entrée, plat, produit laitier, 1 dessert)	3,11

Cette alimentation est fournie par les services de la mairie, à l'exclusion du pain, des boissons, et des denrées nécessaires à la réalisation des goûters.

Le plus gros des denrées et le frais sont commandés à la société SEDDA Frais et à SNC des Cash Corses, et livré sur place. L'appoint est fait au Géant Casino.

La Boulangerie de la Place d'Armes a livré le pain quotidiennement jusqu'à sa fermeture en milieu d'année. C'est ensuite l'établissement du Belvédère qui a pris la relève de la livraison, en même temps que celle de l'unité pouponnière avec laquelle nous partageons les locaux.

V) Activités professionnelles

A) -Démarche qualité et Organisation générale :

La crèche s'est engagée depuis 2021 dans une Démarche Qualité en partenariat avec la Mutualité Française. Cela nous a permis, au sein de l'équipe, de continuer à travailler sur nos pratiques. Cette démarche se poursuit et a fait naître un certain nombre d'outils de travail.

- ✓ Un cahier de suggestions mis à disposition ; les familles peuvent de manière anonyme, le renseigner. Ce cahier a été placé à l'étage, « discrètement », au bout du couloir, mais il est rarement renseigné. Les parents semblent préférer venir aborder leur problème, de vive voix ou par mail.
- ✓ Les supports de transmissions entre parents et professionnels ont fait l'objet d'une réactualisation afin de les rendre plus cohérents (les attentes n'étant pas les mêmes dans un service de tout-petits que dans un service de grands) et plus adaptés à répondre aux questionnements des familles. Les fiches support de traçabilité, d'adaptation, de suivi des informations, sont plus étayées, et ainsi, parents et professionnelles échangent plus facilement.
- ✓ Une réunion d'équipe mensuelle : Elle se déroule, en semaine, les jours peuvent varier à partir de 18h30, avec l'équipe. Elle permet d'aborder les informations institutionnelles, de travailler les pratiques professionnelles, et de soulever diverses questions.
- ✓ Une campagne de prévention est répétée chaque année et concerne la prévention solaire.
- ✓ Une enquête de satisfaction : elle est effectuée par l'organisme Majors Consultant.
- ✓ Une réunion de rentrée est habituellement organisée chaque année. Outre les réponses aux différents questionnements des familles, cette rencontre permet de présenter l'équipe de travail, les orientations et choix thématiques de l'année. Elle n'a pu être mise en place cette année.
- ✓ Une journée Carnaval avec un goûter s'est déroulé dans nos locaux, en collaboration avec l'unité pouponnière. L'équipe a préparé, sous forme d'ateliers, avec un buffet faisant suite à des ateliers pâtisserie, de la musique, avec les enfants, mais cela s'est déroulé dans notre cour, sans aucun parent.
- ✓ Chaque année, « la fête de Noël » se déroule. Nous avons pu cette fois-ci inviter les familles à se joindre à nous et à la pouponnière. Cette fête se prépare avec les 2 unités de crèche. La thématique choisie a été « Noël chaleureux », avec des couleurs autour du rouge et du vert, des délices de Noël. Le préau a été aménagé avec plusieurs buffets pour lesquels les enfants, sous forme d'ateliers culinaires, avaient participé, les familles ont aussi été invitées en ce sens. La crèche et l'unité pouponnière ont complété le tout. Le matin, les 2 établissements ont mis en commun différents ateliers afin d'en faire profiter tous les enfants : spectacle sur Kamishibai, atelier pâtisserie, atelier maquillage... La salle de psychomotricité a été aménagée en « maison du Père Noël ». Salle dans laquelle le Père Noël en personne est venu distribuer les cadeaux à tous les enfants et s'adonner au rituel de la photo avec les enfants et leurs familles.
- ✓

B) Accompagnements des stagiaires :

Dans le cadre de nos missions et de nos formations professionnelles, nous avons également en charge l'accompagnement des stagiaires en apprentissage de formation.

- Elève éducateur de jeunes enfants : tuteur éducateur de jeunes enfants
- Elève auxiliaire de puériculture : Tuteur auxiliaire de puériculture
- Préparation au CAP petite enfance : Tuteur auxiliaire de Puériculture
- Bac Pro et BEP STSS : Tuteur auxiliaire de Puériculture
- Elève en stage de découverte : Tuteur auxiliaire de Puériculture

L'accueil du stagiaire est fait par la directrice qui renseigne le registre des stagiaires, pose le cadre institutionnel à respecter, définit la professionnelle référente, souligne l'importance du secret professionnel, remet le livret du stagiaire et établit son planning horaire.

Une semaine d'observation est nécessaire avant de prendre en charge les enfants. Semaine mise à profit pour faire mutuellement connaissance, prendre en compte les personnalités de chacun et mesurer les pratiques du service.

A mi- stage, un bilan est fait par le tuteur, la direction, parfois l'encadrant scolaire et le stagiaire.

Des évaluations sur les pratiques sont réalisées au tout début et à mi- stage sur les pratiques, le change, l'accompagnement éducatif et à l'alimentation.

C) Entretiens avec les familles :

Chaque année, au moment de l'inscription, l'ensemble des familles est reçu par la Directrice. Au mois de juillet lors d'un entretien d'une heure, et parfois en cours d'année, durant lequel le projet pédagogique est expliqué et tous les documents administratifs recueillis. Cet entretien pose les bases de la « confiance » nécessaires au bon accompagnement futur de l'enfant et de sa famille.

Notre établissement a l'avantage d'être une petite structure, et les échanges entre équipe et familles sont fluides. Quotidiennement nous sommes disponibles aux rencontres et les portes du bureau de la direction restent ouvertes aux questionnements des familles.

Dans le cadre de la démarche qualité, des rendez-vous supplémentaires dans l'optique de « l'accompagnement à la parentalité » sont prévus. Ces entretiens sont menés par la directrice, mais peuvent aussi être faits par un membre référent de l'équipe.

Ils permettent d'échanger avec les familles au sujet de leur enfant, de son développement, afin d'évaluer son bien-être à la crèche et de répondre à leurs éventuels questionnements.

Ces rendez-vous sont très appréciés par les familles.

Des temps supplémentaires peuvent être pris en cas de besoin et à la demande des familles.

VI) Les relations avec les partenaires

A) Le pédiatre de l'établissement / référent santé et inclusion

Docteur Alice MOULIN pédiatre qui intervenait une fois par mois sur l'établissement, est parti en congé maternité/parental vers le mois d'avril.

Depuis le mois de septembre, une convention a été signée avec le Dr MAMELLI en qualité de médecin de crèche et référent santé et inclusion.

Le médecin vise l'état vaccinal de chaque enfant par le biais du carnet de santé, à l'inscription ou en fonction des demandes qui lui sont faites. Ce médecin assure un rôle de prévention et, est en mesure d'apporter son éclairage en matière de surveillance sanitaire. Le pédiatre met en place les PAI en partenariat avec les familles, le médecin prescripteur et l'équipe de la structure, et suit les applications des divers protocoles.

En règle générale, le docteur répond à nos interrogations en matière de santé liées à la prise en charge des enfants que l'on accueille.

b) La blanchisserie :

En 2022 notre partenariat avec l'entreprise a cessé, depuis lors l'entretien du linge est revenu de façon collégiale aux professionnelles et à la lingère à 50% sur l'établissement.

Fin 2023, avec le projet de déménagement de l'unité pouponnière vers le Belvédère, une ouverture de poste d'un agent polyvalent à 100% pour la structure a été réfléchi à leur départ.

c) SOS Moquettes

Un prestataire de service a été mandaté pour l'entretien des sols dans les locaux de la crèche. L'entreprise intervient donc chaque soir. De plus une fois par mois le nettoyage de toutes les vitres est entrepris par le prestataire.

Leur contrat a été arrêté le 29/11/2023 dans l'anticipation du déménagement de la pouponnière et du recrutement d'un agent polyvalent pour la crèche. Malheureusement, des retards dans les travaux, et l'unité pouponnière n'ayant pas déménagé dans l'immédiat, nous avons dû établir un petit contrat avec la société NetServices afin d'effectuer les tâches de ménage (entretien des sols) tous les soirs.

VII) Activités occupationnelles

Activités proposées aux enfants en 2023 : Les activités intérieures peuvent bien sûr, être dirigées ou libres, et, sont complétées par les activités réalisées en extérieur.

Nous déterminons par activité dirigée, les temps où l'adulte propose une activité incluant une consigne spécifique ou nécessitant un temps posé et concentré, telle que de la peinture ou la lecture d'histoires.

Une activité libre se déroule sans la nécessaire intervention de l'adulte, l'enfant est libre dans son jeu. C'est un temps essentiel qui lui permet de créer, de modifier la réalité, de créer des liens avec l'autre, de choisir d'inclure ou non l'adulte dans son jeu, telle que la dinette, le vélo, ...

Toutes les activités se passent tout de même sous la surveillance de la professionnelle.

A) Au sein de la structure :

Des activités dirigées sont proposées, après l'accueil du matin, entre 9h à 10h30, ainsi que l'après-midi durant les temps calmes, juste après la sieste et/ou après le goûter.

Dans le cadre de notre projet « jeux d'enfant », les activités sont réfléchies, choisies et préparées en se basant sur la technique de l'observation de chaque enfant, de son développement propre. Les auxiliaires bénéficient de temps, mais peuvent aussi le faire à travers une démarche active, observent, connaissent, comprennent puis adaptent en fonction les activités aux besoins des enfants.

Elles travaillent aussi sur des thématiques. Ces dernières se font l'écho des « évènements classiques sociaux » tels que la chandeleur, Carnaval, St Valentin, Halloween, ou encore Noël... Elles ont également tendance à suivre les saisons, Printemps, été, Automne, hiver.

L'équipe a été sollicitée afin de proposer des journées spéciales qui pourraient en dehors des évènements traditionnels venir égayer et animer les temps de crèche.

L'objectif fixé est de maximiser la qualité de l'accueil et de conforter l'équipe dans le fait qu'il est possible de bien travailler dans un cadre et de prendre plaisir dans son travail. La notion de plaisir étant primordiale, car étant « contagieuse », elle sera véhiculée aux enfants et à leur famille.

Quotidiennement, l'équipe raconte aux familles, le descriptif des ateliers de la journée, de façon à informer les parents, des activités vécues par leurs enfants, dans la journée.

. Un « petit train » des anniversaires » est affiché dans les sections à la vue de tous. Les activités de « créations éducatives » sont quotidiennes : support de bain de langage, favorisent la dextérité, développent la motricité fine, et préparent les enfants moyens grands à une pré-scolarité, par le biais de consignes à suivre et en apprenant, dans une dynamique de groupe à « faire avec l'autre ».

- . Nous sollicitons chaque année les talents de chacun afin d'animer différents ateliers.
- . Le matin, après l'accueil collectif en sections ouvertes (les 2 sections n'étant séparées que par une porte), un temps de bonjour avec la marionnette « croquette » est fait comme un temps de repère et de rassemblement accompagné de chansons, mimes et gestuelles qui inscrivent l'équipe et les enfants dans la journée à venir.
- . Régulièrement un atelier pâtisserie est mis en place. Il peut avoir pour excuse une fête à venir, une journée spécifique ou juste le souhait de proposer autre chose aux enfants. L'équipe essaye tout de même de les mettre en place le mercredi afin d'en faire profiter les enfants accueillis en périscolaire.
- . Chez les plus petits, un projet « détente-éveil sensoriel-massage » est à l'étude afin de pouvoir le proposer aux familles. L'intérêt serait de pouvoir proposer aux tout-petits un temps de « massages » avec de l'huile d'amande douce, à la fin du change, juste avant la sieste des enfants. Certains nous ont déjà fait des retours positifs.
- . Des affichages de photos se font régulièrement dans les espaces communs, au grand plaisir des familles autant que des enfants.
- . Le classeur de l'enfant regroupe l'ensemble des productions réalisées par les enfants. Elles sont rangées dans un document individuel qui est donné aux familles lors de la fête de fin d'année qui a lieu au mois de juillet.
- . Il est aussi proposé aux familles qui le souhaitent de fournir une clef USB afin qu'ils puissent récupérer les photos de leur enfant, une fois par semestre
- . L'équipe souhaite aussi mettre en place la « communication gestuelle » auprès des enfants. Un travail est débuté en ce sens et devrait voir son accomplissement dès janvier 24.

Différents projets de partenariat sont à l'étude et espèrent voir le jour entre 2024 et 2025 (musique, éveil corporel...).

B) En extérieur:

Nous rappelons qu'un adulte est nécessaire pour encadrer 2 enfants lors de sortie pédagogique. Cette année encore, les sorties habituelles de Carnaval n'ont pas eu lieu, ...

A présent, des sorties extérieures pourront reprendre et permettre de profiter ainsi des installations de la ville dans le cadre de réhabilitation de « notre » quartier historique.

Sans vis-à-vis, notre cour extérieure, au bord de la mer, car à l'aplomb des remparts de Bastia, est très investie, d'autant que les enfants apprécient les « jeux moteurs » type petits trotteurs, tricycles, motos, autant que les jeux d'eau qui y sont proposés dès les beaux jours...

Tous ces jeux proposés favorisent le développement psychomoteur des enfants et permettent de travailler leurs repères spatiotemporels.

Les plus petits y sont amenés par petit groupe, les plus grands s'y retrouvent parfois tous ensemble avec les enfants des structures voisines : pouponnière et/ou Centre de déficients audiovisuels (CDAV).

Les beaux jours permettent d'installer sous les arbres et à l'abri de toiles d'ombrage, des pataugeoires qui favorisent l'expérimentation des jeux d'eau.

Cet espace est indispensable à l'équilibre de l'accompagnement de l'enfant.

C) Avec des structures voisines :

Outre tous les ateliers de psychomotricité et autres jeux dans cette cour, plusieurs « fêtes » se sont déroulées, avec tous ces enfants.

07/11 : Goûter d'Halloween : Une fête déguisée a été organisée en dehors de la présence des familles, mais avec la pouponnière, autour d'un goûter collectif et festif, faisant écho à des ateliers pâtisserie préparés plus tôt avec les 2 services.

19/12 : Une très belle fête a été organisée par les équipes de la pouponnière et de la crèche. Les familles ont été conviées pour leur plus grand plaisir. Au programme, un grand goûter et la remise des cadeaux par le père Noël en personne.

Les interactions avec le CDAV sont plus rares : les enfants accueillis ayant une grande différence d'âge et leurs rythmes n'étant pas les mêmes (souvent les enfants du CDAV profitent de la cour sur le temps de sieste de ceux de la crèche).

VIII) Deux Projets importants

A) Projet d'inclusion

Les enfants autant que les encadrants de chaque établissement, se côtoient très régulièrement, dans une excellente relation de « voisinage ». Ensemble, et dans un souhait de mutualiser les accompagnements de tous, l'idée d'un projet commun s'est doucement construite et s'est réellement concrétisée depuis le début du mois de Décembre 2020.

LES OBJECTIFS :

- Favoriser dans une dynamique ludique, les échanges entre enfants « d'ailleurs »
- Travailler socialisation et inclusion d'enfants « différents » parmi « leurs pairs »,
- Favoriser l'émergence voire l'apprentissage de communications différentes, avec le support commun de « chansonnettes gestuelles » et autres mimes.
- Valoriser la communication gestuelle/langue des signes et langage verbal auprès d'enfants d'âge similaires qui ne maîtrisent pas ces expressions,
- Stimulation de l'autonomie, en évoluant dans un groupe d'âge de développement similaire,
- Accompagner découverte sensorielle, soutien du développement psychomoteur, dans un bain de langage/expression propre à chacun,
- Mutualiser des compétences professionnelles différentes par des échanges réguliers,
- Observation et consolidation des capacités de chacun, dans un esprit d'ouverture et de tolérance à la différence.

Ces objectifs pourront être travaillés avec le support d'ateliers sensori-moteurs et/ou des activités éducatives en partenariat : professionnels de la crèche et professionnels du CDAV. Chacun apportera ses compétences d'accompagnement.

Ces axes permettront dans un second temps de préparer l'Enfant à l'école maternelle, dans le souci d'une culture de tolérance, d'inclusion et d'épanouissement psychosocial.

B) Déménagement à Gaudin

Un projet de déménagement de la crèche à l'espace Gaudin a été reporté de fin 2023 à fin 2024 voire 2025. Les demandes de subvention ont été faites. Et le projet est en cours. Il faudra remettre à jour les devis et les demandes déjà établis.

IX) Conclusion

L'analyse de ce document nous permet d'établir pour l'année 2023 plusieurs constats :

Tout comme sur les années précédentes, la grande majorité des familles accueillies résident à BASTIA.

Malgré les retours négatifs des familles et de l'équipe, au sujet des problèmes de stationnement, la vétusté des locaux, aucun retour négatif n'est fait sur la qualité de l'accueil. L'équipe fait preuve de professionnalisme et d'adaptabilité dans ce contexte. Les retours des professionnelles vacataires et des stagiaires sur l'accompagnement des enfants sont positifs. Le groupe d'enfant est serein, une atmosphère propice à l'épanouissement des enfants est recherchée au quotidien.

Des petits travaux sont faits ponctuellement afin de continuer à améliorer l'environnement de l'établissement, cherchant à répondre aux différentes préoccupations soulevées : création de places réservées pour les professionnelles sur le côté de la structure, détermination d'un espace « dépose-minute » juste au-dessus de la structure, peinture de certains murs abîmés, plusieurs interventions préventifs contre les nuisibles, petits travaux réguliers...

Ces points peuvent selon nous déjà constituer des éléments d'évaluation.

Dans notre pratique quotidienne, les échanges avec les différentes structures qui occupent la même bâtisse que nous, sont positifs pour tous les enfants, de la pouponnière autant que de la crèche et du centre des déficients audiovisuel. Même si certaines problématiques ne trouvent pas toujours de solution satisfaisante pour tout le monde.

L'arrivée de la nouvelle direction a permis de redonner à chaque professionnel une place au sein de la structure, sans le glissement de tâches que le turn-over avait induit. Plusieurs écrits et protocoles ont déjà été remis à jour. Différents projets sont à l'étude et un travail se fait avec l'équipe au quotidien afin d'optimiser la qualité d'accueil et les compétences de chacun. L'année 2024 devrait voir la concrétisation de différents projets.

L'équipe a su faire preuve de résilience et montre une excellente adaptabilité aux différents aléas rencontrés (absentéisme, vétusté des locaux, fatigue, changement de direction ...), s'organise, afin de rendre optimale l'utilisation des locaux. Une cour avec une superbe vue sur la mer est un excellent support de jeux et autres activités.

Les projets autour de l'enfant tel que « jeux d'enfants » sont toujours à porter, car plein de sens. Quant au suivi de la démarche qualité, il se poursuit.

Pour l'avenir, « Le Projet » se poursuit. Celui du déplacement géographique de notre multi accueil vers le centre de la ville, à l'espace Gaudin, un quartier en pleine rénovation et restructuration.

Notre établissement doit donc déménager pour occuper le rez-de-chaussée des locaux, de « l'ex école maternelle de Gaudin », fin 2024 voire 2025.

Ainsi, la CIUCCIARELLA est en mouvement vers une restructuration, dans l'intérêt de tous, des enfants et de leur famille, de l'équipe de travail, du gestionnaire et de l'ensemble des partenaires.

Bastia le 26 Février 2024,

La Directrice

ANNEXE I : LE PROJET

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Le compte rendu devra faire apparaître des indicateurs quantitatifs en distinguant les familles domiciliées sur Bastia comme :

- Nombre de demandes enregistrées / Nombre de demandes non satisfaites
- Nombre d'enfants accueillis
- Situation professionnelle et sociale des parents
- Type de contrat
- Taux d'occupation
- Nombre d'enfants ayant un handicap

Et des éléments qualitatifs faisant apparaître la satisfaction des familles, le taux participation des parents aux activités et à la vie de la crèche, les actions dans le cadre d'un soutien à la parentalité mises en place, ...

ANNEXE III

CHARGES CRECHE CIUCCIARELLA

COMPTE DE RESULTAT

BUDGET 2025

COMPTES	LIBELLES	2025
603XXX	Couches	3 000,00 €
603XXX	Variation de stock	
60631X	Produits d'entretien	2 000,00 €
60632X	Petit Equipement - Outillage	
60641X	Fournitures administratives	1 000,00 €
60683X	Alimentation - Boissons	17 503,00 €
60684X	Produits Pharmaceutiques	1 000,00 €
60686X	Fournitures Activités	2 000,00 €
60688X	Autres Fournitures	2 000,00 €
60XXXX	ACHATS	28 503,00 €
611XXX	Vacations Pédiatre	3 500,00 €
613XXX	Locations Immobilières	20 100,00 €
6135XX	Locations Matériels	1 200,00 €
615XXX	Entretien et Maintenance	7 700,00 €
616XXX	Assurances	1 000,00 €
618XXX	Documentation Publicité	
61XXXX	CHARGES EXTERNES	33 500,00 €
6218XX	Autres personnel extérieur	
6226XX	Honoraires Commissaire aux Comptes	4 300,00 €
62264X	Divers honoraires CAHPP	
6257XX	Déplacements, Missions et Receptions	1 600,00 €
626XXX	Frais postaux et Télécommunication	1 840,00 €
627XXX	Services bancaires	50,00 €
6283XX	Blanchisserie	
628801	Autres Prestations (Service Vétérinaires)	600,00 €
62XXXX	SERVICES EXTERIEURS	8 390,00 €
6311XX	Taxe sur salaires	31 592,00 €
6313XX	Formation profession. + Construction	
63XXXX	IMPOTS ET TAXES	31 592,00 €
64111X	Rémunérations Brutes	291 682,00 €
64199X	Transfert de charges rémunérations	29 500,00 €
64118X	Autres indemnités Provision CP	
6451XX	Charges sécurité sociale	
6453XX	Cotisations Prevoyance et retraite	115 448,00 €
647XXX	Autres Charges	
64XXXX	CHARGES DE PERSONNEL	436 630,00 €
65XXXX	CHARGES SUPPLETIVES	
66XXXX	CHARGES FINANCIERES	
67XXXX	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
6811XX	Dotation aux amortissements	700,00 €
6812XX	Dotation aux provision (Retraite)	2 400,00 €
68XXXX	DOTATIONS	3 100,00 €
	TOTAL CHARGES	541 715,00 €
	TOTAL GENERAL	541 715,00 €

UNION DES MUTUELLES DE CORSE SANTE
Maison de la Mutualité
Lieu dit Ponte Prato - Ave de la Libération
20600 Bastia
Tél : 04 95 31 28 85 - Fax : 04 95 31 51 25
Siret : 827 500 596 00016

**PRODUITS CRECHE CIUCCIARELLA
COMPTE DE RESULTAT
BUDGET 2025**

COMPTES	LIBELLES	2025
7061XX	Participation des usagers	92 973,00 €
7092XX	Prestation CAF	197 568,00 €
70638XX	CAF Bonus CTG	41 140,00 €
70XXXX	REMUNERATION SERVICES	331 681,00 €
741XXX	SUBVENTION CAF BONUS TERRITOIRE	
	Participation MAIRIE DE BASTIA	210 034,00 €
744XXX	SUBVENTION MAIRIE	210 034,00 €
758XXX	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTES	
76XXX	PRODUITS FINANCIERS	
77XXX	PRODUITS EXCEPTIONNELS/ EXERCICE ANT	
78XXX	REPRISE PROVISION	
79XXX	TRANSFERT DE CHARGES	
	TOTAL PRODUITS	541 715,00 €
	TOTAL GENERAL	541 715,00 €

UNION DES MUTUELLES DE CORSE SANTE
 Maison de la Mutualité
 Lieu dit Ponte Prado - Aven de la Libération
 20600 BASTIA
 Tél : 04 95 31 28 85 - Fax : 04 95 31 51 25
 Siret : 827 500 596 00016